

Mémoire

présenté aux commissaires du
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du
Québec

dans le cadre du renouvellement du programme de
stabilisation des berges du lac Saint-Jean 2017- 2026
Rio Tinto Alcan

par l' association

" Les Propriétaires de Chalet Pointe Wilson inc. "

déposé et lu par Gérald O'Bomsawin, président

ALMA
13 JUIN 2017



Monsieur le président, messieurs les commissaires
Bonsoir !

Je suis ici devant vous en tant que président de l'association "Les propriétaires de chalet Pointe Wilson inc." Cette association compte 64 membres résidents ou estivants le long des rives du lac Saint-Jean dans la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon, quartier résidentiel Wilson. Nous sommes propriétaires, en tant qu'association, de la plage bordée d'une dune de sable fin qui fait plus de 12 à 15 mètres de hauteur. Nos propriétés sont construites sur la partie haute de la dune avec un écartement règlementé de la crête de la dune.

1- HISTORIQUE

À l'automne 2013 nous avons subi de sérieux dommages avec l'érosion de notre plage. Suite à la remise du rapport de notre comité ad-hoc de protection de notre plage, en assemblée générale en 2014 les membres ont voté la proposition qui suit et qui a été approuvée à l'unanimité :

- **2^{ème} proposition :**

Mandater le CA pour prendre tous les moyens nécessaires pour protéger la dune et les berges sur les terrains de l'Association des propriétaires en fonction de l'historique et les valeurs de l'association. Si une décision majeure doit être prise une Assemblée Générale Spéciale sera convoquée. Proposé par M. Jean-Yves Deschênes et appuyé par Mme Jacynthe Larouche et accepté à l'unanimité.

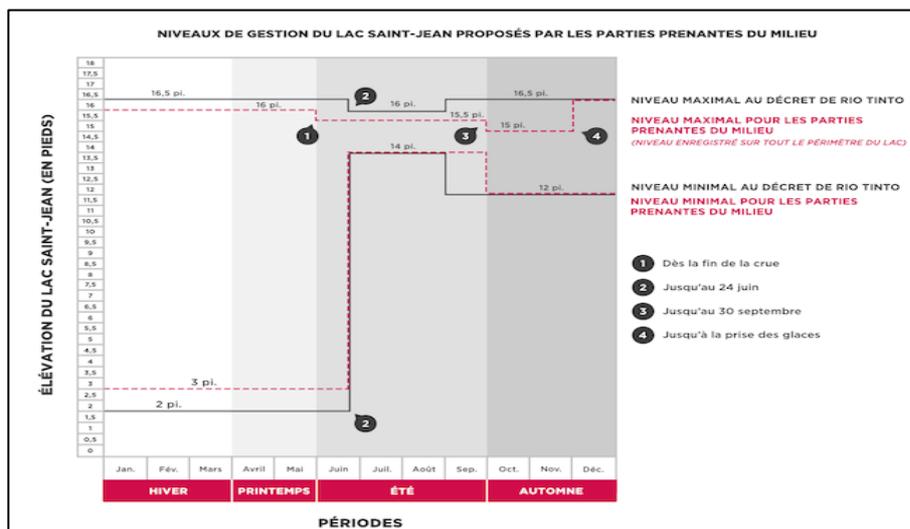
Depuis le printemps 2014 notre plage s'était "rechargée" de sable sur une largeur d'une vingtaine de mètres à partir du pied de la dune. Et ce malgré le fait qu'à quelques occasions, le niveau, maintenu à la limite du 16.50 pieds par le promoteur, voit sa force érosive augmentée jusqu'à des niveaux de ±18.00 pieds à cause de la présence de grands vents pendant de très courtes périodes de temps aux printemps 2014 - 2015 et 2016.

Le promoteur réussit au cours de ces trois années, à maintenir le niveau en deçà des niveaux maximum qu'il a convenu de respecter.

En tant qu'association riveraine, nous demandons la tenue d'une audience publique sur le programme de stabilisation des berges 2017-2026.

En tant qu'association riveraine, depuis février 2015, nous participons à l'élaboration et appuyons une position commune qui parle de: concilier et d'harmoniser les droits et les responsabilités collectifs, corporatifs, privés et publics; d'avoir une gouvernance démocratique et collective; de protéger le lac avec une gestion éco systémique du bassin du lac Saint-Jean; de favoriser la mise en valeur de l'ensemble des potentiels du lac Saint-Jean. La position est assortie d'une suggestion de niveau pour les différentes saisons, suggestion qui représente le consensus auquel nous sommes parvenu suite à un sondage de toutes les parties prenantes. Elle est présentée ici et est encore visible sur le site WEB de "unlacpourtous" propriété des MRC de la région.

<http://unlacpourtous.com/enjeux/>



Annexe no.1

Notez que le niveau maximum retenu convenu par sondage auprès de tous les "usagers" ne dépasse pas en aucun temps le point 16.0 pieds sauf en période hivernale ou il peut être de 16.50 pieds après la prise de la ceinture de glaces de rive. Suite à plusieurs rencontres pour raffiner la position des parties qu'on a baptisé entretemps les parties prenantes, les élus des MRC et leur représentant nous confirment qu'ils travaillent sur la rédaction du mémoire et qu'il semblerait intéressant de rencontrer des représentants de Rio Tinto pour connaître leur position face au scénario retenu et avoir ainsi une idée où se positionne notre scénario par rapport aux trois scénarios proposés par le promoteur.

En début octobre 2016 M. David Heurtel nous annonce la tenue d'audiences publiques sur le programme de stabilisation des berges. On se prépare au BAPE. À la fin d'octobre la procédure est suspendue et le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles mandate « M. Mario Gosselin, sous-ministre associé au territoire à ce Ministère, pour entreprendre une démarche et discuter des moyens possibles pour gérer les eaux du lac Saint-Jean en vue de concilier les différents usages.»

Ayant demandé officiellement la tenue d'un BAPE, on nous informe par lettre de la situation.

À une rencontre plénière subséquente des parties prenantes, les représentants des MRC et leur porte-parole nous confirment que le sous-ministre désire les rencontrer en privé ainsi que des représentants de Rio Tinto de façon indépendante. Ils nous donnent la garantie que si la position commune retenue devait être changée pour une raison ou une autre, qu'ils s'engageaient à revenir en assemblée plénière pour en discuter et qu'à priori, il n'était pas question de négocier quelque position que ce soit. On nous rappelle avec insistance que l'embargo sur les informations vers les médias est maintenu pour ne pas "risquer de briser le consensus régional" et que toutes communications vers les médias se doivent de passer par le porte-parole unique des parties prenantes.

18 avril 2017 "Un chat sort du sac" lorsqu'en rencontre plénière on nous fait la longue lecture d'une entente qui vient d'être parafée entre les MRC, les premières Nations et Rio Tinto sous l'aile du sous-ministre Mario Gosselin.

Questionné sur ce qu'il advient du point numéro un de la position commune sur la conciliation et l'harmonisation des droits, la réponse ne tarde pas, « [...] **tous les départements gouvernementaux rencontrés parlent d'une impossibilité d'aborder ces droits et déconseillent aux parties prenantes d'aller plus loin sur cet aspect.** »

On vente la gestion participative retenue et on repousse à plus tard la gestion éco systémique et la mise en valeur de l'ensemble des potentiels du lac Saint-Jean.

Questionné sur la remontée et redescente du niveau du lac Saint-Jean à 17.0 pieds au printemps sur une courte période n'excédant pas douze jours, il nous est impossible de connaître la partie prenante qui l'a suggéré au nom des milieux humides. Plusieurs des riverains n'acceptent pas ce changement majeur compte-tenu du fait que les périodes d'érosion majeure se sont produites quand le lac était à des niveaux avoisinant le niveau 16.50 pieds.

Peine perdue, une conférence de presse convoquée pour le lendemain à Mashteuiatsh réunit représentants des MRC, des premières Nations et de Rio Tinto annonçant une "entente historique" appuyée d'un consensus régional et d'une acceptabilité sociale sans précédent.

Le lendemain à Radio-Canada Saguenay Lac Saint-Jean à l'émission "l'heure de pointe" avec Jean-Pierre Girard le premier ministre Philippe Couillard est en entrevue sur l'entente annoncée en conférence de presse. Je cite ici quelques unes de ses paroles de l'entrevue :

- Premier ministre

«...On a un résultat qui en fait va faire école [...] un joueur majeur [...] Rio Tinto a une entente avec les élus des MRC concernées et les premières Nations [...] il faut saluer cette entente qui a deux volets d'abord le niveau de l'eau [...] et un mode de gestion participative. [...] C'est une nouvelle façon de procéder qui va faire des petits au Québec. [...] D'abord là-dedans y a rien qui retire quel que droit que ce soit à Rio Tinto [...] vous connaissez l'importance de l'entreprise pour notre région. [...] le modèle que nous avons devant nous est très satisfaisant [...] il y aura un BAPE [...] mais avec une entente des parties prenantes comme celle-là, je pense qu'on peut être assez optimiste pour une issue favorable.

- Jean-Pierre Girard Radio-Canada « Est-ce qu'on peut penser que votre intervention a été déterminante dans ce dossier ?

- Premier ministre

« Je crois que oui, mais je ne voudrais pas m'en attribuer le seul mérite, je pense que l'ensemble des partenaires, les élus des MRC, les premières Nations et Rio Tinto voulaient trouver une façon plus positive de s'engager là-dedans, je pense qu'on l'a trouvé. »

2- DÉMOBILISATION

Monsieur le président, messieurs les commissaires j'aimerais porter à votre attention que l'an passé en vue du BAPE, j'avais questionné autour de moi notamment lors de rencontres avec d'autres associations et nombreuses étaient les personnes intéressées à présenter des mémoires. Suite aux paroles du premier ministre le 19 avril 2017 plusieurs personnes se sont désistées en mentionnant que déjà la personne qui aura la décision finale sur le décret "s'est déjà faites-une-tête sur le dossier" donc que ça ne donnait plus rien de venir donner notre opinion devant la commission.

3- NIVEAU MAXIMUM DE 1991 À 2017

Monsieur le président, messieurs les commissaires je suis désolé de ce long préambule. Je considère qu'il était nécessaire pour ramener devant cette commission les propres paroles de M. Claude Chamberland, vice-président - Énergie et Électrolyse, Alcan Aluminium Limitée tel que rapporté dans le journal Le Lingot du vendredi 19 janvier 1996 lors de la signature du premier renouvellement du programme de stabilisation des berges

« En ce qui concerne le scénario de gestion du niveaux des eaux du lac Saint-Jean, la position d'Alcan est claire; ce scénario sera conforme aux exigences de l'entente de 1986 qui vient d'être renouvelée et pour éviter toute ambiguïté, Claude Chamberland a rappelé que le scénario actuel, soit un niveau maximum de 16,5 pieds le printemps, de 16,0 pieds du 24 juin au 1er septembre et de 16,5 pieds à l'automne, sera maintenu. »

(Annexe no.2)

On sait qu'en 1991 M. Chamberland avait diminuer le niveau maximum autorisé par le décret en 1986 qui était de 17.5 pieds pour le ramener à 16.5 pieds suite aux dommages trop importants occasionnés aux berges du lac Saint-Jean.

En annexe extrait du décret de 1986 mentionnant le niveau 17.5 pieds comme niveau maximum à ne pas dépasser lors de la crue du printemps.

(Annexe no.3)

4- NIVEAU MAXIMUM À 17.0 PIEDS

Monsieur le président, messieurs les commissaires vous comprendrez que ma préoccupation porte sur le niveau de 17.0 pieds du printemps qui est apparu dont on ne sait pas où et qui augmente de façon substantielle la possibilité que notre plage soit érodée significativement s'il y a présence de grands vents pendant cette période.

L'épisode du printemps 2017 qui vient de nous causer de l'érosion autant qu'à l'automne 2013, nous donne un bon exemple de ce "1% de chance que ça puisse arriver dans ce temps là" aux dires du promoteur ici même devant cette commission. Bon j'en comprends que ce 1% " boule noire tirée hors du chapeau" on devrait maintenant être chanceux et éviter de piger l'érosion pour les 99% restants... À moins qu'un évènement exceptionnel arrive, hors du contrôle du promoteur qui dit lui-même qu'il ne contrôle que 25% des apports au printemps.

Je ne suis pas certain d'avoir la bonne formule pour rassurer les riverains de notre association.

5- HARMONISER LES DROITS

Monsieur le président, messieurs les commissaires l'harmonisation des droits détenus par le promoteur est à mon avis au centre de toute la dynamique entourant le niveau du lac Saint-Jean.

En effet il semble impérieux d'harmoniser les droits pour tenir compte de la réalité des années 2020 qui viennent, en prenant compte de tous les changements qui sont survenus autour du lac Saint-Jean depuis l'année 1926 date de la mise en service de la Centrale d'Isle-Maligne. Une loi, un décret ça se change !

Je voudrais ici donner un exemple pour illustrer mon propos. Lors de la construction d'une route en 1926, on ne sentait pas le besoin de mettre une limite de vitesse obligatoire, mais la bienséance demandait qu'en approchant un cheval sur la route, on klaxonnait un peu en l'approchant pour ne pas le surprendre et l'effrayer.

Plus tard pavage oblige, on limite la vitesse à 60 miles à l'heure (90 km/h).

Aux abords de la route on voit construire des maisons, se greffer un village. On doit ralentir la vitesse et on limite celle-ci à 50 km/h.

Tous doivent s'y conformer ! C'est pour le bien de tous.

Même l'ambulancier qui circulait autrefois à pleine vitesse, sans restriction aucune. Lui aussi doit se conformer à la règle, mais s'il y a vraiment urgence, il est autorisé à passer outre la règle. À ce moment là, il allume ses gyrophares et active sa sirène et conduit aussi rapidement qu'il le peut mais demeure en alerte car il passe à travers un village.

Si on rapporte cet exemple au niveau des droits consentis au gestionnaire par le gouvernement, on est à même de constater qu'il a conservé le droit de 1926 de maintenir le niveau du lac à 17.5 pieds et même plus haut en situation exceptionnelle sans que personne ne puisse y redire et que lui seul est dument autorisé pour effectuer des travaux sur le pourtour du lac, tout ça couvert par un décret qui semble immuable.

Le gestionnaire est en quelque sorte au dessus de la loi sur l'environnement tant et aussi longtemps qu'il demeure à l'intérieur des limites du programme de stabilisation des berges.

À moins que la vraie question soit "***devrait-on plutôt investir dans une compagnie qui fabrique des poches de sable ?***"

Monsieur le président, messieurs les commissaires nous demandons qu'un regard juridique sérieux soit jeté sur les droits concédés en 1926 au gestionnaire du lac Saint-Jean afin d'en harmoniser les termes pour permettre aussi de rééquilibrer les forces en présence, notamment les riverains qui semblent peser bien peu dans la balance. La signature historique de l'entente en fait foi, à ma connaissance, elle s'est faite sans l'accord des riverains et des représentants des riverains ont même démissionnés.

6- DROIT DE RECOURS

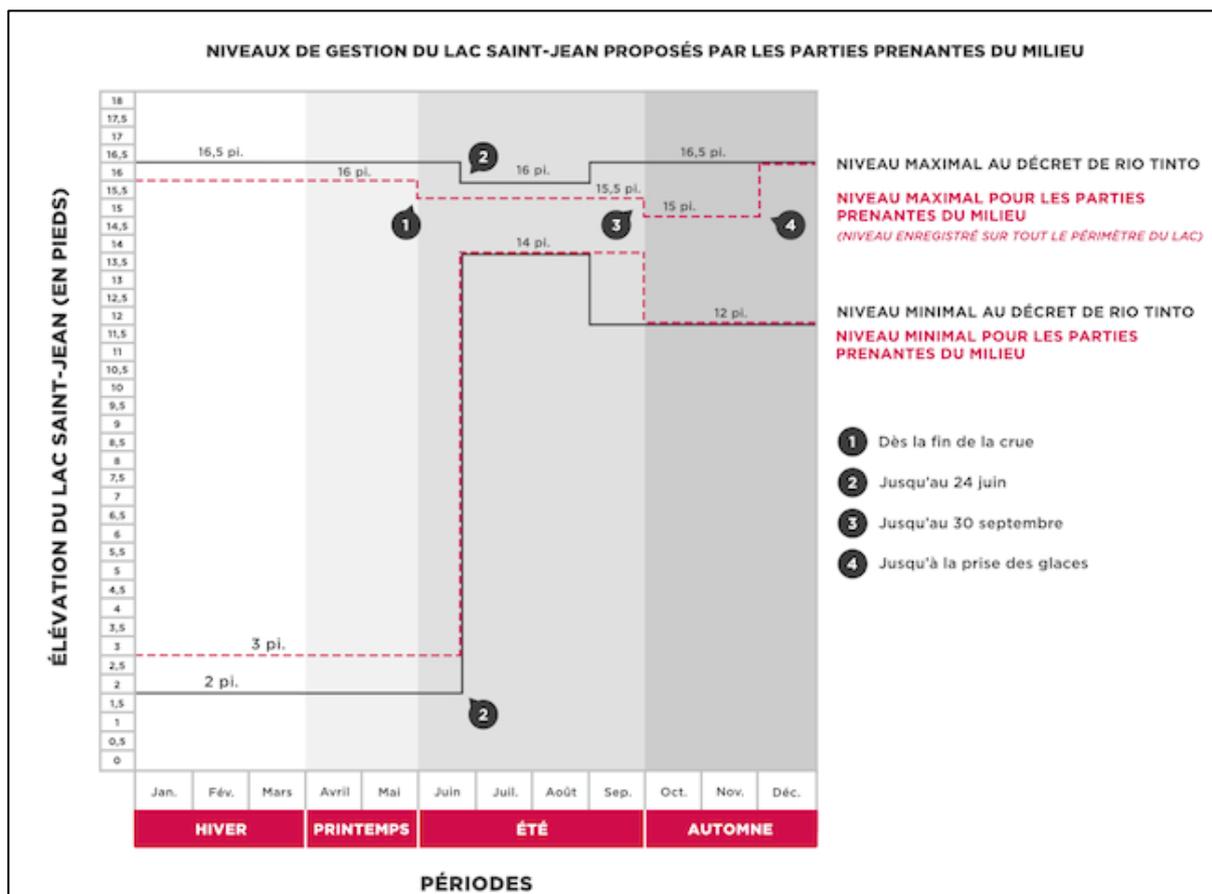
Nous avons consulté et il semble que notre cause de dommages dû à l'érosion pourrait s'inspirer de la jurisprudence du cas de Ciment Saint-Laurent à Québec qui " détenait un droit que ses voisins considéraient comme abusif " et qui a été gagné de longue lutte après un million de \$ et plus de 12 années de "bataille juridique".

Nous n'en sommes pas là encore et espérons concilier et harmoniser les droits en accord avec les "Claude Chamberland de ce monde" qui utilise le gros bon sens.

Je vous laisse là-dessus monsieur le président, je n'ai pas un million à investir et honnêtement au pire d'ici 12 ans je serai probablement très loin du bord du lac, dans un CHSLD espérant qu'un préposé vienne m'aider à changer ma couche.

Merci de votre attention !

ANNEXE NO.1



ANNEXE NO.3

* selon une contrainte de niveau maximal à 17,5 pieds, par rapport à l'équivalent du zéro de l'échelle d'étiage du quai de Roberval mentionnée dans la Loi 17 Geo. V, c. 9, lors de la crue du printemps, avec une évacuation de façon à ne pas dépasser ledit niveau de 17,5 pieds;

Sur les berges du lac Saint-Jean

POURSUITE DES TRAVAUX DE STABILISATION POUR UNE AUTRE PÉRIODE DE DIX ANS

Le 28 décembre dernier, Alcan a officiellement annoncé la poursuite du Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean pour une autre période de dix ans. Cette annonce a été rendue possible grâce à l'adoption d'un décret par le Gouvernement du Québec qui renouvelle ainsi jusqu'au 8 juillet 2006 l'entente initiale intervenue le 11 juin 1986 entre le Gouvernement et Alcan.

Lors de la signature de la nouvelle entente, Claude Chamberland, vice-président Énergie et Electrolyse, Alcan Aluminium Limitée, a précisé que l'entreprise poursuivra le programme avec la même approche d'amélioration continue que celle utilisée depuis les débuts du programme en 1986, en s'assurant d'associer étroitement le milieu à la démarche.

«Le mécanisme de participation du milieu, un des points forts du programme, sera maintenu, assure M. Chamberland. Depuis dix ans, la réalisation des travaux s'est effectuée avec qualité, en intégrant les avis et les commentaires provenant des MRC, des municipalités, des riverains, de leurs associations ainsi que du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, et tous ces intervenants seront à nouveau impliqués dans le programme.»

Le nouveau décret contient d'ailleurs une condition qui demande à Alcan de collaborer avec un comité de suivi du programme de stabilisation. Ce comité de suivi sera mis sur pied par les MRC au cours des prochains mois.

«Nous travaillons depuis 10 ans avec les MRC de la région et nos échanges se sont toujours déroulés dans un climat de respect mutuel, ajoute Claude Chamberland. Nous entendons maintenir la même orientation et nous serons heureux de travailler avec le nouveau comité de suivi. Nous espérons même que ce comité rendra encore plus efficace nos efforts de consultation.»

Selon M. Chamberland, le programme de stabilisation des berges a été une réussite à tous les points de vue. «Au fil des années, l'équipe des berges a su intégrer les préoccupations et les besoins des 1848 riverains dont les propriétés devaient être protégées contre l'érosion, tout en tenant compte des différents aspects techniques, économiques, sociaux et environnementaux.»

Satisfaction des riverains

L'équipe de stabilisation des berges a réussi à effectuer tous les travaux à l'intérieur des délais prescrits. Les efforts consacrés par l'équipe à l'information et à la consultation du milieu ont joué un rôle de premier plan dans le succès du programme actuel et c'est pourquoi Alcan entend poursuivre dans la même direction d'ici 2006.

«Je suis fier du fait que le programme reçoive un niveau d'acceptabilité publique élevé, alors que plus de 7 riverains sur 10 se disent satisfaits des travaux réalisés devant leur propriété dans le cadre du programme de

stabilisation et que la population du lac Saint-Jean se dit également satisfaite de ces mêmes travaux dans une proportion de 90 %», précise Claude Chamberland.

Gestion du lac

En ce qui concerne le scénario de gestion du niveau des eaux du lac Saint-Jean, la position d'Alcan est claire: ce scénario sera conforme aux exigences de l'entente de 1986 qui vient d'être renouvelée et pour éviter toute ambiguïté, Claude Chamberland a rappelé que le scénario de gestion actuel, soit un niveau maximum de 16,5 pieds le printemps, de 16,0 pieds du 24 juin au 1er septembre et de 16,5 pieds à l'automne, sera maintenu.

«Je souhaite que dans dix ans, nous pourrions tous ensemble répéter la même évaluation des travaux réalisés au cours des dernières années. J'estime toutefois que depuis 1986, Alcan a démontré que les diverses vocations du lac, funique, récréotouristique et énergétique, pouvaient cohabiter. Cette cohabitation repose sur un compromis, soit le partage d'une ressource commune qu'est le lac Saint-Jean», conclut-il.

INTERVENTIONS RÉALISÉES AU COURS DES DIX PROCHAINES ANNÉES

Les interventions prévues entre 1996 et 2006 s'inscrivent dans la continuité du programme de stabilisation des berges actuel et seront conformes au décret.

L'objectif du nouveau programme sera donc le même que celui du programme 1986-1996 et consistera à assurer la protection des berges du lac Saint-Jean contre l'érosion en tenant compte des aspects techniques, économiques, sociaux et environnementaux lors de la conception et de l'implantation des ouvrages de protection.

Toutes les interventions prévues pour les prochains dix ans continueront d'être soumises à des règles environnementales rigoureuses contenues dans «Le Code d'éthique sur l'environnement du programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean.»

«L'équipe de stabilisation des berges prévoit intervenir sur 36,2 km de berge comparativement à une centaine au cours des dix dernières années, mentionne Claude Chamberland. Les investissements prévus sont d'environ 15 à 20 millions \$ comparés à 52 millions \$ dépensés au cours des dix dernières années. L'entretien des travaux effectués depuis 10 ans constituera la majeure partie des interventions prévues.»

«Un autre point intéressant du programme concerne les professionnels et les entrepreneurs régionaux qui ont développé de l'expertise dans le domaine de la protection des berges, ajoute M. Chamberland. Ces derniers vont certainement pouvoir continuer à nous aider encore dans les dix prochaines années et leur expertise pourra aussi être utilisée ailleurs selon la demande.»

Le ministre de l'Environnement et de la Faune, Jacques Brassard et le vice-président Énergie et Electrolyse, Alcan Aluminium Limitée, Claude Chamberland, signent la nouvelle entente permettant à Alcan de poursuivre le programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean sous l'œil attentif de Jean-Marc Gendron, maire de Montassini et président du comité ad hoc.